

Trente-cinq jours dans un hôpital municipal

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Trente-cinq jours dans un hôpital municipal	121	Alliance suisse des gardes-malades . . .	129
La nouvelle organisation militaire suisse et ses conséquences pour la Croix-Rouge (<i>Fin</i>)	124	Soignons nos oreilles!	130
Croix-Rouge américaine	126	Nouvelles de l'activité des sociétés: Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel; Samaritains d'Yverdon; Société milit. sanit. suisse, Section-Vorort: Genève	131
Invitation à l'Assemblée des délégués de l'Alliance suisse des gardes-malades . .	128		

Trente-cinq jours dans un hôpital municipal

Je n'écris pas sous l'influence de l'excitation nerveuse du moment, qui pourrait être la cause d'erreurs ou d'exagérations. Les faits que je vais raconter eurent lieu il y a trois ans, pendant l'hiver de 1906, de sorte que j'ai eu le temps de réfléchir et d'épurer cette relation, de tout fait inexact ou exagéré qui aurait pu y trouver place, tandis qu'étaient encore frais dans ma mémoire les faits honteux dont je fus témoin et victime dans beaucoup de cas.

La scène se passe dans l'hôpital municipal d'isolement de X. *)

Atteint de la petite vérole, je fus interné dans cet établissement le 28 juin 1906 et j'y restai jusqu'au 2 août de la même année. Le séjour dans cet hôpital est une époque dans ma vie et me fit connaître les irrégularités qui s'y com-

mettent et les mauvais traitements auxquels sont soumis les malheureux internés.

Ma plume ne saurait dépeindre avec ses teintes vraies les scènes révoltantes qui se passèrent sous mes yeux, d'autant plus révoltantes qu'elles eurent lieu dans une ville moderne connue, qui se glorifie de sa culture et de sa civilisation. Je n'oublierai jamais cette cruauté sauvage d'infirmiers ineptes, sans préparation aucune, qui peu de temps auparavant avaient laissé les uns la pioche, les autres la hache, auxquels on abandonnait complètement des malades dont l'état était des plus graves; cette saleté inconcevable des installations sanitaires, du bain par exemple, dans lequel on obligeait à se baigner jusqu'à 32 malades couverts de sang et de pus, sans changer une seule fois l'eau, à moins que, comme je le faisais moi-même, on ne donnât 10 piastres d'étrennes à l'infirmier; les menaces de coups de bâton que me fit un infirmier, parce que je ne voulais

*) Nous devons à des amis la communication qu'on va lire. Nous n'y avons rien changé, nous contentant de supprimer les noms propres qui sont — du reste — extra-européens. (*La Réd.*)

pas qu'il m'introduisit dans les fosses nasales un appareil qui avait servi l'instant d'avant à administrer un clystère à mon voisin moribond; le curé répugnant, sur la face duquel étaient peints tous les vices, qui encombraient avec son gros ventre et sentait mauvais, recevait à haute voix la confession de quelque mourant, remplissant de terreur les malheureux qui l'entouraient, et enfin les sœurs de charité qui allaient de lit en lit, offrant aux malades les secours de la religion.

Ceux qui n'ont pas été témoins des tortures auxquelles sont soumis les infortunés malades internés dans l'hôpital d'isolement, ceux qui vivent aveuglés par leur vanité nationale, comme c'est le cas de la plupart des nouvelles générations (et notez que je suis l'un d'eux), qui croient leur pays le premier du monde, ont beaucoup à apprendre: dans la ville de X., moderne et cultivée, se passent mille faits dignes seulement de peuplades sauvages, et l'hôpital d'isolement est un de ces points noirs qui affligent notre pays.

Mon séjour dans cet hôpital est jusqu'à présent le fait le plus mémorable de ma vie. Là, j'ai connu toute l'horreur des souffrances physiques, plus grandes encore quand, au lieu de soins affectueux qu'exige l'état du malade, il reçoit journellement des coups de pied ou de bâton. Imaginez un pauvre malade atteint de petite vérole, le corps couvert de grains jaunâtres de la grosseur d'un pois, remplis de pus, parfois si rapprochés qu'ils se rejoignent et chacun d'eux douloureux; la gorge enflée au point que la respiration est très difficile; les fosses nasales complètement obstruées, dévoré par la fièvre, les paupières collées par des sécrétions abondantes, au lit dans une salle avec 24 compagnons, tous gémissants et demandant de l'eau, et dites si ce malade est en état de recevoir des coups. Et pourtant c'est ce qui arri-

vait. Combien de fois n'ai-je pas vu ces pauvres êtres, masses informes de chair et de pus, s'asseoir sur leur lit demandant de l'eau, pour être renversés par un formidable coup de poing; et si parfois ils se levaient pour en chercher eux-mêmes, être renvoyés à leur lit à force de coups de pied. — Voici un cas: c'était un robuste maçon d'environ 40 ans. Il demanda de l'eau pendant longtemps, et comme on ne lui en donnait pas, il se leva et fut en chercher. Mais un infirmier, un basque autrefois charbonnier, lui défendit d'en prendre. Une lutte s'engagea. Le malade renversa l'infirmier, mais bientôt il dut céder, son adversaire ayant reçu du secours. Entre trois ils lui mettent la camisole de force et le rouent de coups. Le lendemain il était mort. — C'est là un cas typique entre tant d'autres qui se passèrent sous mes yeux, pendant mon séjour à l'hôpital. Je ne veux pas croire que toutes ces horreurs fussent connues du directeur de l'hôpital. Ce serait trop épouvantable! Mais voilà un directeur qui ne sait rien de ce qui se passe dans l'établissement à sa charge! Cela s'explique pourtant, si l'on remarque qu'il ne faisait dans chaque salle qu'une visite de quelques secondes trois fois par semaine pour pointer les décès; et les infirmiers qui savaient l'heure de la visite — c'était vers 11 heures du matin — mettaient tout en un ordre relatif, et menaçaient les malades de coups, s'ils osaient se plaindre.

La détestable administration de cet enfer terrestre se manifestait également par le manque absolu, en certains moments, d'articles de première nécessité. Je me souviens qu'un jour, une sœur de charité eut l'attention de m'envoyer un peu de poisson frit et deux œufs à la coque. Comme on ne me donnait pas de sel, j'en demandai à l'infirmier qui me répondit qu'il n'y en avait pas à l'hôpital. Ayant dit cela au

directeur, celui-ci dût reconnaître qu'en effet le sel manquait depuis plusieurs jours, et que tous les aliments se préparaient sans ce condiment.

De même avec le matériel curatif, le coton par exemple. Les pansements ne pouvaient pas toujours se faire, parce que le matériel manquait, et les remèdes ordonnés par les médecins de salle ne s'administraient parfois que trois à quatre jours après leur prescription.

Ceux qui n'ont pas eu la petite vérole ne peuvent comprendre combien douloureuses sont ces ampoules monstrueuses, de la grosseur d'un œuf de poule, qui apparaissent presque toujours par tout le corps, pendant la convalescence du malade. Eh bien, un infirmier ex-boucher les opérait toujours sans anesthésique, à moins qu'on ne lui payât 10 piastres. Là, tout était à 10 piastres, les bains comme les anesthésiques, etc.

Il est superflu de dire que par suite des mauvais traitements inouïs qu'avaient à supporter les malades, ceux-ci mouraient comme des mouches, ce qui réjouissait les infirmiers, car ils avaient moins de travail. Une matinée de juillet, je vis emporter sur une civière sept de mes compagnons d'infortune, et je me souviens avoir vu un sourire sauvage aux lèvres des infirmiers, alors qu'ils passaient triomphalement devant mon lit, la civière en main.

Cette affreuse tragédie eut pourtant ses notes comiques, filles elles-mêmes de l'incapacité absolue et de l'insouciance des infirmiers. En voici une. C'était une matinée de juillet, j'étais en convalescence, et vers les 6 heures du matin, je dormais légèrement, quand je sentis que l'on enlevait ma couverture et que l'on m'enroulait dans le drap de lit de dessous, puis qu'on m'enlevait pour me déposer ailleurs. J'ouvre les yeux et horreur! Je me vois

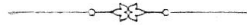
sur la civière à porter les morts, avec un infirmier à chaque extrémité, se disposant à me transporter à la salle d'autopsie. Avec un cri de terreur je me levai, et j'aurais assommé les deux infirmiers avec une chaise que je trouvais sous la main, si, épouvantés, ils ne se fussent sauvés. Plus tard j'eus l'explication de la chose: mon voisin était mort et les infirmiers s'étaient trompés de lit!

Mais les faits que je viens de raconter ne sont pas les plus affreux. Il y a pire. Suivant les récits dignes de foi que me fit une dame, atteinte de petite vérole et internée dans l'hôpital d'isolement, les horreurs commises dans les pavillons des hommes ne sont rien en comparaison de ce qui se passe dans ceux des femmes. D'après cette dame, la plupart des infirmières n'ont pas l'honneur d'avoir appartenu, comme leurs collègues masculins, à l'honorable corporation des bouchers ou à celle des bûcherons, mais sont des femmes de moralité douteuse, ou, pour parler clairement, des ex-prostituées qui, défigurées par la maladie et impropres à leur ancienne vocation, ont choisi celle d'infirmières qu'elles obtiennent, paraît-il, avec la plus grande facilité. Le lecteur peut se faire une idée de l'ordre, de la propreté et de la moralité qui règnent dans les pavillons des femmes, et des soins que reçoivent les malheureuses dames internées dans cet infernal établissement. Je ne sais si les mêmes irrégularités dont je fus témoin en 1906 se commettent toujours, mais je suppose que oui, car leur répression est une tâche dont je crois incapable l'intendant municipal, les directeurs de l'assistance publique et ceux de l'hôpital lui-même. Ce serait le devoir de l'intendant municipal d'ordonner une enquête. Mais à quoi servent-elles? On prouverait que toutes ces déclarations sont fausses et non motivées; il n'y aurait eu

ni coups, ni baignoires immondes, le plancher de la salle n'aurait jamais servi de W. C., on n'aurait jamais employé pour le lavage des yeux d'un malade l'instrument qui aurait servi à administrer un clystère à son voisin, les infirmières ne seraient pas d'anciennes prostituées et.... l'enquête irait dormir pour toujours dans

les archives de l'intendance, et les coups de pied et de bâton s'administreraient comme avant.

Et dire que nous vivons en pays civilisé! Je le déclare bien haut: l'hôpital d'isolement d'X. est une honte pour le pays de Y.!



La nouvelle organisation militaire suisse et ses conséquences pour la Croix-Rouge

Discours prononcé par le médecin en chef, Colonel Hauser,
à l'assemblée des délégués de Fribourg

(Fin)

Quant aux hommes, il ne sera pas difficile d'en trouver un nombre suffisant. Je proposerais d'enrôler dans la Croix-Rouge tous les volontaires désirant s'occuper des blessés, à la Croix-Rouge de les répartir de façon utile et rationnelle.

Quelques mots encore sur le lieu des hôpitaux du service territorial. Il est impossible, en temps de paix, de dire: c'est ici que sera installé un hôpital territorial. L'emplacement variera d'après les régions où se livreront des combats, aussi devons-nous prévoir, dans chaque arrondissement territorial, une série de localités qui peuvent présenter les conditions désirées. Ce serait un tort de ne prévoir que Winterthur ou Schaffhouse, par exemple, Zurich ou Glaris, ou bien Uster et Wetzikon, c'est-à-dire des endroits possédant de grands hôpitaux, car il ne nous est pas possible de faire d'avance, dans ces localités, les aménagements qui — peut-être — deviendront un jour nécessaires. Il sera donc utile de magasiner dans chaque arrondissement le matériel nécessaire à l'arrangement d'un établissement sanitaire pour ce territoire, sans élever de constructions spéciales qui

ne pourront être édifiées que d'après la situation de la guerre.

Les tâches de la Croix-Rouge seraient donc: formations des colonnes de transport auxiliaires, de détachements de gardes-malades, et préparation du matériel pour les hôpitaux du service territorial. En cas de guerre, une quatrième tâche incombe aux secours volontaires: l'organisation de collectes et la distribution de dons. Cela s'est fait en 1870 déjà, et nous pouvons être sûrs que cette branche de l'activité de notre Croix-Rouge nationale ne serait pas négligée si nous devions être mêlés à un conflit armé.

J'ai dit, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous communiquer comme médecin en chef de l'armée; laissez-moi ajouter quelques mots en ma qualité de médecin seulement. Quel doit être le but de la Croix-Rouge en temps de paix? Il y a là deux opinions. L'une veut que les sociétés de secours se préparent exclusivement à leur activité en temps de guerre, cette opinion semble prévaloir dans les milieux français; l'autre voudrait que la Croix-Rouge s'occupât de tout espèces